

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2009**

Nombre de conseillers	
En exercice	26
Présents	19
Procurations	04
Absents	3
Votants	23
Convoqués le 28/01/2009	
Affiché le 06/02/2009	

L'an deux mille neuf et le trois février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS Mmes BOUFFARTIGUE, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, M.TURREL, Mme LAUTARD, M. PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, M. DORET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, Mme LANGLADE-MAZIC, M. PONS.

Procurations : Mme GRANDET donne procuration à M. HELLE, Mme LIBERATI donne procuration à M. COT, Mme GREGOIRE donne procuration à M.PONS, Mme GOUBELET donne procuration à Mme BOUFFARTIGUE.

Absente excusée : Mme DARNISE

Absents : M. BENAC et PEDRO.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

M. Michel Doret est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 20 janvier 2009.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 20 janvier 2009.

Aucune observation n'est formulée.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

3. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2008.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, le conseil doit désigner un président spécial. M. Bros est désigné. Monsieur le Maire quitte l'assemblée. Il est procédé au vote des comptes administratifs 2008 des budgets suivants :

- BUDGET COMMUNAL.

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 531 632.37€
Recettes	6 307 650.82€
Résultat	+ 776 018.45€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 320 918.68 €
Recettes	4 513 315.28 €
Résultat	+ 2 192 396.6 €

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	146.68 €
Recettes	1713.19 €
Résultat	+ 1566.51 €

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- BUDGET DE L'EAU

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	513 584.29 €
Recettes	631 178.40 €
Résultat	+ 117 594.11€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	237 255.82 €
Recettes	724 551.14 €
Résultat	+ 487 295.32 €

M. Bros rappelle notre système de cogestion de la station de traitement d'eau avec le SMDEA. Il propose au Conseil Municipal d'organiser une visite de l'infrastructure un samedi matin. Mme Bouffartigue propose de faire précéder cette visite d'une présentation de la station de traitement d'eau potable (production d'eau, qualité de l'eau, investissements à venir,...)

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	235 044.41 €
Recettes	422 561.69 €
Résultat	+ 187 517.28 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	401 211.06 €
Recettes	955 736.52 €
Résultat	+ 554 525.46 €

Mme Bouffartigue indique que la station d'épuration verra le jour à l'horizon 2014-2015.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE NAUDON

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	192 654.45 €
Recettes	192 654.45 €
Résultat	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	192 654.45 €
Recettes	0 €
Résultat	- 192 654.45 €

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

4. Vote des budgets primitifs 2009 et affectation du résultat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des budgets primitifs suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE

• Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif. Il indique que le résultat sera affecté à l'investissement.

M. Aycaguer demande si des projections ont été faites concernant l'évolution des dotations de l'Etat.

Mlle Martin répond que les dotations, notamment en matière de compensation de taxe professionnelle, devraient enregistrer une baisse de 17 % en 2009 ; les années suivantes devront probablement s'envisager dans les mêmes conditions.

M. Turrel explique que la commune est dotée d'une structure financière saine.

- Monsieur Cot propose de réactualiser les tarifs liés à la refacturation du personnel communal :

<u>Organismes concernés :</u>	<u>Tarif 2008</u>	<u>Tarif 2009</u>
Régie des transports	21.12 € /heure	21.65 € / heure
Pompes funèbres	22.30 /heure	22.86 €/ heure
Service Entretien	16 €/ heure	16.4 €/ heure
Ce service procède à l'entretien de la Perception, du Pays du Sud Toulousain, du CMPI et de la Gendarmerie. Selon les cas, les produits d'entretien sont facturés en sus.		
Facturation de travaux à des tiers	19 € /heure	19.48 € / heure
Service AEP et ASS	20 € / heure	20.5 € /heure
CCAS	22.28 €/heure	22.84 € / heure

Monsieur le Maire demande d'approuver ces nouveaux tarifs.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs municipaux de 2,50 % (indice des prix à la consommation).

Tarif 2008	Proposition tarif 2009
------------	---------------------------

Bibliothèque

Adhésion annuelle :

- pour les adultes Carbonnais
- pour les adultes non Carbonnais
- pour enfants non Carbonnais de moins de 16 ans (non scolarisés à Carbonne)
- pour les demandeurs d'emploi, les rmistes, les étudiants, les personnes handicapées

8,40 €	8,60
18,90 €	19.40
9,50 €	9,70
8.40 €	5
3,30 €	3,30

Remplacement carte bibliothèque

Droits de place

Fête locale : emplacements réservés aux cafés

- Emplacement 1
- Emplacement 2
- Emplacement 3
- Emplacement 4
- Terrasses

201 €	206
106 €	109
211 €	216
316 €	324
44 €	45

Fête locale : tarifs appliqués aux forains

- Catégorie A
- Catégorie B

248 €	254
165 €	169

- Catégorie C	149 €	153
- Catégorie D	9 €	9.50

Terrasses et étalages sur le domaine public	1 €	1.05
--	-----	------

Marché de plein vent :

Par semaine :

- de 2 à 5 m ²	1 €	1.05
- de 5 à 10 m ²	2 €	2.05
- de 10 à 15 m ²	3 €	3.10
- de 15 à 20 m ²	4 €	4.10
- de 20 à 25 m ²	5 €	5.15

Par mois :

- de 2 à 5 m ²	4 €	4.10
- de 5 à 10 m ²	8 €	8.20
- de 10 à 15 m ²	12 €	12.30
- de 15 à 20 m ²	16 €	16.40
- de 20 à 25 m ²	20 €	20.50

Piscine

Vente de tickets entrées

- visiteurs	1,20 €	1,25
- adultes	1,90 €	1,95
- enfants	1,35 €	1,40
- accompagnateurs (groupe)	1,45 €	1,50
- enfants (groupe)	1,20 €	1,25
- enfants pour la quinzaine	9,90 €	10.15
- adultes pour la quinzaine	14,85 €	15.20
- enfants par mois	15,60 €	16
- adultes par mois	23.10 €	23.70

Délivrance produits bar :

- boissons	1,85 €	1,90
- glaces	1,70 €	1,75
- sandwiches	1,70 €	1,75
- goûters	0,90 €	0,95

Location salles :

Salle des fêtes :

Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés et la veille :

- Carbonnais	571 €	585
--------------	-------	-----

- Non Carbonnais

610 €	625

Mariage semaine

610 €	625
-------	-----

Tarifs préférentiels Mariage Carbonnais (mariés ou parents)

379 €	388
-------	-----

Tarif avec location dimanche après le mariage :

*Si utilisation de la salle jusqu'à 17h le lendemain :

- Carbonnais

501 €	514
-------	-----

- Non Carbonnais

844 €	865
-------	-----

*Si utilisation de la salle toute la journée du lendemain :

- Carbonnais

624 €	640
-------	-----

- Non Carbonnais

1 078 €	1105
---------	------

Lundi, mardi, mercredi, jeudi

- Carbonnais

242 €	248
-------	-----

- Non Carbonnais

375 €	384
-------	-----

Associations Carbonnaises

1ere location

Gratuit	Gratuit
---------	---------

3 suivantes

134 €	137
-------	-----

ensuite application du tarif en vigueur

La location de la salle dans le cadre de l'organisation d'un loto par une association est gratuite (hors dispositif de tarif préférentiel)- Limité à un loto par association.

Salle de Cinéma

Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés et la veille :

- Carbonnais - (1/3 journée)

156 €	160
-------	-----

- Carbonnais - (2/3 journée)

266 €	273
-------	-----

- Carbonnais - (journée)

376 €	385
-------	-----

- Non Carbonnais - (1/3 journée)

212 €	217
-------	-----

- Non Carbonnais - (2/3 journée)

377 €	386
-------	-----

- Non Carbonnais - (journée)

542 €	556
-------	-----

Lundi, mardi, mercredi, jeudi

- Carbonnais - (1/3 journée)

101 €	104
-------	-----

- Carbonnais - (2/3 journée)

155 €	159
-------	-----

- Carbonnais - (journée)

210 €	215
-------	-----

- Non Carbonnais - (1/3 journée)

129 €	132
-------	-----

- Non Carbonnais - (2/3 journée)

213 €	218
-------	-----

- Non Carbonnais - (journée)

296 €	303
-------	-----

Dans le cas où un même utilisateur disposerait le même jour des deux salles, un rabais de 10 % lui sera consenti.

Les associations culturelles carbonnaises (reconnues par le Conseil Municipal) bénéficieront de la gratuité de la salle de cinéma pour les répétitions générales et fêtes

Salle de Gymnastique

Tarif horaire	6,40 €	6.60
---------------	--------	------

Salle Dupau

Demi journée	42 €	43
Journée	52 €	53

Salle Laveran

Demi journée	52 €	53
Journée	82 €	84

Transports de matériel pour particuliers non carbonnais au CSC

Transport de 0 à 6 m ³	106.7 €	109
Transport de 6 à 12 m ³	122.9 €	126
Transport de 12 à 16 m ³	139.3 €	143

Dépositaire

Dans les 6 mois suivant le décès

Les 6 autres mois

L'année suivante

Passé cette période

gratuit	gratuit
0.41 € / jour	0.42
1.59 € /jour	1.63
3.19 €/ jour	3.27

Concessions cimetièrè :

Concession trentenaire de 4.20 m²

Concession trentenaire de 6 m²

Concession cinquantenaire de 4.20 m²

Concession cinquantenaire de 6 m²

Concession trentenaire pleine terre (2 m²)

Concession cinquantenaire pleine terre (2 m²)

262 € hors droits	269
367 € hors droits	376
314 € hors droits	322
524 € hors droits	537
103 € hors droits	106
154 € hors	158

Colombarium (30 ans)

droits	
205 € hors droits	210

Suite à l'interrogation de Mme Pailhès, M. Turrel précise que les personnes concernées par le tarif à 5 €, pour la bibliothèque, devaient s'acquitter précédemment de la somme de 8.40 €. Monsieur le Maire demande d'approuver ces nouveaux tarifs.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- Monsieur Cot propose de passer au vote des subventions.

M. Pessant indique que les associations sont étonnées de ne pas bénéficier d'une augmentation de la subvention de 2.5 %.

M. Cot répond que certaines associations bénéficient, outre de la subvention, d'avantages en nature et de prestations qui augmentent souvent de plus de 50 % le montant de ladite subvention et notamment pour ce qui concerne l'entretien des terrains.

M. Pessant souhaiterait que l'on dise aux associations ce que représentent réellement les charges indirectes.

M. Cot indique que certaines associations bénéficient d'avantages en nature largement supérieurs au montant de la subvention versée.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.
- Monsieur Cot demande l'approbation des nouveaux tarifs liés au budget des Pompes Funèbres.

	Tarifs 2008 HT	Proposition tarif 2009
Ouverture caveau	63	65
Ouverture fosse	252	258
Réduction de corps	252	258
Mise en bière (départ)	94	96
Mise en bière et cérémonie (départ)	236	242
Mise en bière + cérémonie + inhumation dans caveau	282	289
Mise en bière+ cérémonie + inhumation dans fosse	362	371
Cérémonie (arrivée et départ)	142	146
Inhumation (arrivée cimetière)	142	146
Transfert dépositaire / concession	142	146
Cérémonie et inhumation	142	146
Heures personnel	31	32
Transport km	0,63	0.65

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

- BUDGET DE L'EAU

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

Il précise que le placement est réalisé au taux de 3.87 %.

Mlle Martin précise que le virement à la section d'investissement est moins élevé que d'habitude en raison du financement d'un schéma directeur d'eau potable et des conséquences de l'arrêt du 23 mars 2007 qui va nous conduire à remplacer tous les compteurs d'eau de manière échelonnée.

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs de la facturation de l'eau de 2,5 % (variation de l'indice des prix à la consommation)

	Tarifs 2008	Proposition tarif 2009
consommation eau (le m3)	1,11 €	1,14 € HT
location compteur Ø 15 (par an)	6,18 €	6,33 € HT
location compteur Ø 20 (par an)	6,88 €	7,05 € HT
location compteur Ø 30 (par an)	19,91 €	20,41 € HT
location compteur Ø 40 (par an)	28,27 €	28,98 € HT
location compteur Ø 60 (par an)	48,17 €	49,37 € HT
location compteur Ø 80 (par an)	68,09 €	69,79 € HT
location compteur Ø 100 (par an)	80,59 €	82,60 € HT
redevance fixe eau (par an)	22,76 €	23,33 € HT
conso eau à partir de 1001 m3 le m3)	0,65 €	0,67 € HT
remise compteur	41,58 €	42,60 € HT
suppression compteur	30,97 €	31,70 € HT

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

Il précise notamment que les investissements à venir seront importants (nouvelle station d'épuration).

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs de 2,5 %.

	Tarifs 2008	Proposition tarifs 2009
consommation assainissement (le m3)	0,65 €	0,67 € HT
redevance fixe assainissement (par an)	47,90 €	49,10 € HT
consommation ass à partir de 1001 m3 (le m3)	0,37 €	0,38 € HT
PFB (Participation pour Frais de Branchement)	1 335,23 €	1 368,00 € HT
PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout)- pas de TVA	3 432,57 €	3 518,00 €
Assainissement individuel - Contrôle du neuf	154,07 €	158,00 € HT
Assainissement individuel - Diagnostic	82,17 €	84,00 € HT
Assainissement individuel - Contrôle périodique	51,36 €	52,50 € HT

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

5. Renouvellement de la convention relative à l'opération Façades.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de Madame UHLMANN concernant la mission de restauration des façades pour 2009.

Madame Uhlmann propose de découper sa mission en 2 phases :

- Tranche ferme : communication et information (permanences ...).
- Tranche conditionnelle : intervention pour chaque projet « façades » (constitution du dossier de demande de subvention, conseil technique...)

Le montant de la rémunération pour la tranche ferme est de 2310 € HT.

Le montant de la rémunération pour la tranche conditionnelle est de 490 € HT par façade, de 389.50 € HT par avis sur les projets à caractère public, et de 327.50 € HT par permanence supplémentaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement de la convention pour le remboursement de charges de personnel par les communes de Lafitte-Vigordane et de Peyssies.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20/10/2005, il avait été décidé de mettre à disposition un contrat aidé au collège Abbal par les communes de Carbonne, Lafitte et Peyssies afin de participer à la confection des repas ; il avait été également décidé que son coût serait réparti au prorata des repas achetés par les communes.

Monsieur Le Maire explique qu'il y a donc lieu de signer une convention avec les communes de Lafitte- Vigordane et de Peyssies afin de prévoir les modalités de remboursement pour 2009 sur la base des repas achetés en 2008 et sur le coût de l'agent sur la même année.

Monsieur le Maire rappelle l'accord d'origine qui nous lie au collège en matière de restauration scolaire ; la commune avait participé aux investissements réalisés afin de bénéficier de la vente de repas pour le groupe scolaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces conventions.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

7. Renouvellement de la convention de prestations de service avec la Communauté de Communes pour l'entretien de la crèche.

Dans l'attente de la création d'un service d'entretien des bâtiments à la communauté des communes, le Conseil Municipal avait accepté lors du conseil du 20/12/2006 d'établir une convention de prestations de service avec la Communauté des communes. Cette convention prévoit les conditions d'intervention de nos services en ce qui concerne l'entretien des espaces verts et l'entretien technique du bâtiment. La facturation se fait au prix réel ; le coût horaire est fixé à 20 €.

Monsieur le Maire demande :

- l'autorisation de reconduire cette convention arrivée à échéance le 31/12/2008 et ce pour 1 an.
- demande l'autorisation du Conseil Municipal pour que Monsieur Bros, 1^{er} adjoint, signe cette convention.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

8. Renouvellement de la convention d'entretien des voiries communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence « entretien Voirie communale », effective depuis le 04/07/03, la Communauté de Communes doit assurer en particulier le fauchage des bas-côtés des voiries.

Cette charge de travail étant concentrée sur des périodes très courtes, la Communauté de Communes propose annuellement de passer une convention avec la commune de Carbone.

Le coût horaire de la prestation est de 40 € TTC / heure. La convention se terminait le 31 décembre 2008.

Monsieur le Maire demande :

- l'avis du Conseil Municipal sur cette convention.
- l'autorisation du Conseil Municipal pour que Monsieur Bros, 1^{er} adjoint, signe cette convention.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

9. Ressources humaines.

Monsieur Vignes indique que la commission du personnel a procédé aux entretiens d'embauche pour le remplacement du chef de service Entretien/CSC/Atsem. Il s'avère que la personne retenue a un grade différent des postes ouverts à l'origine (cf Conseil Municipal du 18 novembre 2008) ; aussi est-il nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet et de fermer les postes ouverts en novembre.

De la même manière afin de permettre à M. Alonzo de conserver son salaire précédent, il est nécessaire d'étendre le champ du régime indemnitaire : ainsi l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) doit être étendue au grade d'adjoint technique principal avec un coefficient multiplicateur de 8.

Une discussion s'engage sur le devenir du logement de fonction ; dans tous les cas un agent y sera installé et cela en fonction de la réorganisation du service mise en œuvre.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

10. Demande d'aide financière pour le fonctionnement du RASED.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de solliciter l'aide financière du Conseil général pour les dépenses de fonctionnement 2009 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté du secteur de Carbone.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est de 762 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société LEBEL de Cazères pour la réalisation des travaux de réparation de la chaudière du Centre Socio Culturel de Carbonne. Le montant du marché est de 4368 € HT soit 5224.13 € TTC.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec le SDEA pour les prestations de relève des compteurs d'eau et la facturation des consommations d'eau et d'assainissement pour la ville de Carbonne. Le montant du marché est de 14 721.81 € HT 17 607.28 € TTC.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire précise que seuls 26 conseillers municipaux ont été convoqués pour cette séance ; en effet M. Lenfant n'a pas souhaité intégrer le Conseil Municipal et son suivant sur la liste n'a pas encore donné de réponse.

M. Pessant demande des explications quant aux conditions d'organisation des services municipaux et extra municipaux à l'école lors des jours de grève.

Monsieur le Maire répond que la MJC travaille en partenariat avec la mairie ; en effet cette structure met à notre disposition des animateurs volontaires qui travaillent en binôme avec nos agents.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Michel DORET

Guy HELLE